

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2023

VISANT À LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL SUR LE TRANSMANCHE - (N° 798)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS35

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des lignes régulières internationales »

les mots :

« une liaison régulière sur la ligne transmanche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer cette proposition de loi uniquement à la ligne transmanche.

L'urgence est sur la zone transmanche, même si d'autres lignes sont aussi victimes du dumping social. Depuis le Brexit, le dumping social frappe de plein fouet les marins du transmanche, l'urgence est donc de circonscrire la loi sur cette zone.